«LA DEMOCRATIE **ABDOU** DOIT ETRE DEFENDUE SANS FAIBLESSE»

E Sénégal est heureux d'ac-cueillir votre Congrès dans sa capitale. Je sais que ce choix, hommage à la Francophonie en même temps qu'à l'Etat de droit, ne doit rien au

Il y a moins d'un an, se réunissait ici le Sommet de la Francophonie, qui fut l'occasion de réaffirmer avec force, au-delà d'un commun attachement à la langue française, l'ensemble des va-leurs que nous partageons. Mais cette langue qui nous rapproche nous introduit aussi à une meilleure connaissance de nos différences, tant il est vrai que la communauté francophone, présente sur tous les continents, est riche de sa diversité autant que de sa profonde unité. Votre rencontre démontrera une trille. Volle relational des valeurs communes contribuent à une meilleure connais-sance et à un plus grand respect de nos différentes cultures, dans leur inépui-

Pour nous tous, la langue française est beaucoup plus qu'un simple instru-ment de communication ou qu'un outil de travail. Son empreinte marque pro-fondément notre pensée: Certes, la place du français dans le domaine des affaires, dans celui des sciences et des techniques ou même dans l'ordre di plomatique, est fortement disputée, encore qu'il ne faille pas sous-estimer la capacité d'innovation et le dynamisme de la francophonie. Mais s'il est des domaines dans lesquels la franco-phonie doit sans relâche démontrer sa vitalité pour maintenir son rang et étendre son rayonnement, il en est d'autres pour lesquels sa prééminence mondialement reconnue. Le restera mondialement reconnue. Le français est en effet porteur de valeurs universelles et avec Montesquieu, Vol-taire ou Rousseau, sa suprématie comme langue des Lumières est et demeure pour toujours hors d'atteinte. Le thème général de votre Congrès, les scussions que vous avez déjà eues discussions que vous avez uela eties ce matin à propos des barreaux fran-cophones, le caractère pleinement in-ternational et la qualité de l'Assemblée nombreuse que vous formez en portent témoignage.

Vous avez eu raison de le souligner Vous avez eu raison de le souligner, Monsieur le Président, le Droit et la Langue française ont partie liée. Le français est la langue du Droit. Le français est la langue des Droits de l'Homme. Le français est la langue des libertés

Bien sûr, il ne peut être question de nier l'importance du droit anglo-saxon, ou encore celle du droit germanique, dans la formation de la pensée juridique. La communauté francophone doit, sur ce point comme sur d'autres de la tentation du chauvi

aux traditions d'ouverture et de curiosité tant de fois exprimées par la langue française. Mais nous ne devons pas pour autant d'affirmer sans complexe et avec fierté notre légitime attachement, à des valeurs fondamentales que l'Humanité ne pourra jamais séparer de la francophonie. Après tout, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, dont s'est inspirée la Déclaration universelle de 1948, a été écrite en français! Et, au moment où l'espérance démocratique se lève à nouveau dans des régions d'où elle avait longtemps -trop long-temps- été bannie, il est légitime que nous rappelions au monde ce que la liberté doit à la francophonie

nuerte doit a la trancopnonie.

Le Sénégal: a pour sa part fait l'ap-prentissage, de la démocratie, telle qu'elle est pratiquée aujourdhui, avant beaucoup d'autres pays sur le conti-nent africain et même, je me plais à le souligner, avant beaucoup d'autres en Europe. C'est un choix irréversible. Mais la démocratie n'est pas une voie facile Elle n'est iamais définitivement acquise Elle exige des efforts chaque jour re-nouvelés, une vigilance de tous les instants pour sa consolidation et doit être constamment approfondie. La dé-mocratie doit aussi être défendue sans faiblesse contre ceux qu'anime encore la tentation du fanatisme ou de la démagogie. Quand l'Etat de droit est établi, quand toutes les libertés constielles sont garanties, quand l'exercice du pouvoir repose sur des élections libres et disputées, quand l'opposition dispose d'une tribune par lemenaire pour contester la politique gouvernementale, rien ne pourrait en effet justifier ni même excuser les déments de ceux qui se dérobe teraient pas à encourager la violence et le vandalisme Mesdames,

Messieurs.

La communauté des pays ayant en commun l'usage du français ne sera pleinement elle-même qu'en portant toujours plus loin l'aspiration de nos peuples à plus de liberté et de démo-cratie. La consolidation de l'espace juridique francophone et la coopération juridique et judiciaire entre nos Etats revetent à cet égard la plus haute importance. Après le Sommet de Québec en 1987 et la Conférence de Paris en janvier 1989, le Sommet de la Francophonie, réuni à Dakar, l'an dei nier, a permis de franchir une nouvelle étape dans ce sens. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont unanimement rappelé à cette occasion l'exigence d'une justice forte et indépendante.

nnaissant la fonction déterminante du droit dans les processus de développement, ils se sont engagés à inten-sifier leur coopération, notamment en vue d'améliorer la formation des magistrats et de l'ensemble des personnels judiciaires. Ils ont décidé aussi de renforcer les échanges dans le domaine de l'information et de la documentation juridique et judiciaire. Il était essentiel que le Barreau relevât ce défi et prît à son tour la place qui lui revient dans le mouvement ainsi amorcé. Grâce à l'heureuse initiative de la Confédération syndicale des avocats c'est aujourd'hui chose faite!

Je voudrais m'en réjouir en ma double qualité de président du Sommel francophone de Dakar et de chef d'Etat d'un pays profondément attaché à tout ce qui concourt au renforcement de la démocratie.

Je suis convaincu que les débats de votre Congrès tiendront les promesses quable par la richesse et l'actua sujets qui seront abordés que par la qualité exceptionnelle des éminentes personnalités qui se succèderont à la tribune et présideront vos délibérations Je forme aussi le vœu que votre ren-contre soit suivie de beaucoup d'autres. A chaque fois que les manifestations organisées par le Barreau seront ainsi placées sous le double signe des Droits de l'Homme et de la Francophonie. vous pourrez compter sur un appui sans réserve de la part du Sénégal, sur mon appui personnel auss



ent du C.S.A aux per-Le présid nts: «Dens son activ our de la liberté»



LIBERTE

S'il fallait choisir un mot d'exergue pour souligner l'importance des présentes es des avocats francophones à Dakar, c'est le discours du présid Abdou Diouf qui nous le fournirait

Sans chauvinisme aucun, le discours présidentiel a souligné avec justesse que le français est en effet la langue des droits de l'homme et de la liberté. Qui pourrait en douter aujourd'hui lorsqu'on sait que la Décitaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 a été rédigée en langue française?

praticiens du droit venus de tous les continents de la terre pour réfléchir continents de la terre pour renectimi ensemble sur des thèmes génériques dont l'approche peut être différente d'un pays à l'autre mais qui sont tirés de la même source d'inspiration qu'est le droit français.

Derrière l'étude des notions de contrat, Derrière l'étude des notions de contrat, d'arbitrage et même de la presse juridique, c'est l'homme comme sujet juridique qui sera au cœuri des débats: c'est dire que la réflexion portera sur cet être singulier qui a la capacité d'avoir possession et propriété, dapable de passer des contrats, d'une façon plus

• Par Badara DIOUF

C'est encore ce grand «texte» qui continue de nos jours de scander rêves d'une humanité toujours en quête réves d'une humanité toujours en quête d'une plus grande égalité, d'une plus grande justice, d'une plus grande liberté et d'un plus grand bonheur pour tous les hormnes de la planète. Il était donc tout à fait légitime que le président Abou Diout, président en exercice de la Francophonie rappelât au monde ce que la liberté voire les grands principes que l'on peut répérer dans toutes les contributions des pass dans toutes les contributions des pays démocratiques doivent effectivement à la francophonie

Cet hymne à la langue française, au Cet nymne à la langue trançaise, au droit et à la démocratie est à nos yeux le premier mérite de cette rencontre. L'autre axe fondamental nous le voyons L autre axe rondamental nous le voyons dans le fait que le français comme langue commune permet aujourd'hui un an après le sommet de Dakar, de réunir sur notre sol 400 à 500 avocats et générale de contracter des obligations, d'agir en justice comme défendeur ou demandeur.

demandeur.
Un demier point important pour nos pays et non des moindres concerne plus spécifiquement cette notion d'arbitrage jusque-la peu usitiée en Afrique. Mais aujourd'hui au moment où incerne de la principal peu de la participa de la les conflits sociaux se multiplient un peu partout sur le continent, l'idée d'un médiateur accepté par les parties en conflit pour régler les problèmes est d'actualité. L'introduction et d'actualité. L'introduction et l'acceptation d'un arbitrage pour régler les différends entre les particuliers eux-mèmes ou entre les particuliers et l'Etat doit permettre de réduire les tensions et d'augmenter les accords dans la vie en société. Ce serait un pas de plus pour l'Afrique dans la vioe d'un plus grand respect des Droits de l'Homme afin de bâtir tous ensemble un monde plus juste et plus humain.



Le corps diplomatique largement représenté à l'ouverture.

SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU SENEGAL

Societé enorume au Capital de 3.773 Millions de Francs CFA n° P5 - Siège social 19, Avenue Roume - Dakar - RC. Dakar n° 7008 B Tel. 23.10.60 - Télex : 21.801 SOGENERE SG - Télex : 21.657 SEGECHAN SG

COMMUNIQUE

La Société Générale de Banques au Sénégal a le plaisir . d'informer son aimable clientèle de

L'OUVERTURE DE SA NOUVELLE AGENCE

au Boulevard du Général de Gaulle. Ce guichet traite toutes opérations de banque.

Tél. 22.47.05

Les horaires d'ouverture après le ramadan seront les suivants : 09 hà 11 h 30 g du Lundi au Jeudi :

Vendredi:

15 hà 18 h 55 09 Hà 11 h 30 15 h 15 à 18 h 55